

« L'ÉDUCATION EST SOMMÉE DE SE RÉFORMER »

Vous analysez dans votre ouvrage les réformes des systèmes éducatifs de nombreux pays de l'OCDE. Quelles sont les principales caractéristiques des nouvelles politiques mises en place ?

On assiste dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE depuis une vingtaine d'années à des réformes scolaires majeures. Elles s'orientent autour de ce que j'appelle un triptyque réformiste : la décentralisation, la différenciation des enseignements au sein de l'école unique et le libre choix de l'école publique et privée. Ces nouvelles politiques sont assises sur un mode de régulation fondé sur l'évaluation des résultats, par opposition au fonctionnement traditionnel de l'école basé sur le respect des procédures (suivi des programmes scolaires par exemple et de tout un ensemble de règles). Les bouleversements que connaissent ces pays sont d'importance parce qu'ils agissent de concert et qu'ils visent à produire une mutation radicale de la philosophie de l'institution scolaire. Il se passe dans l'éducation ce que l'on retrouve dans d'autres secteurs de l'action publique. L'éducation est sommée de se réformer en adoptant les principes du New Public Management, qui articule la logique du management privé d'un côté et l'individualisation des demandes de biens publics de l'autre à travers cinq propositions principales : placer le « client » au centre de l'action de l'État et donc rompre avec la logique de l'« administré » ; décentraliser les compétences au plus près des terrains d'action ; responsabiliser les agents de l'État sommés de rendre des comptes à la collectivité (accountability) ; mettre l'accent sur la qualité des services produits et l'efficacité de l'action publique (concepts qui ne sont pas toujours bien définis) et, enfin, substituer au contrôle procédural traditionnel une évaluation par les résultats.

Quel choix la France a-t-elle fait jusqu'à présent ?

Face à cette vague de réformes, la France



Nathalie Mons

**Maître de conférences
en sciences de l'éducation,
auteure de « Les nouvelles
politiques éducatives »**

est dans le mouvement, tout en restant prudente. Elle n'est pas en dehors du mouvement de décentralisation et d'autonomie scolaire mais elle se l'approprie sur un mode réservé. Contrairement à d'autres pays qui ont transféré des pouvoirs stratégiques aux collectivités locales (la construction d'une partie des programmes scolaires, le recrutement des enseignants par exemple), en France les acteurs locaux voient leurs prérogatives encore fortement encadrées par l'État central. De même, si certains pays ont mis en œuvre des plans d'individualisation de l'enseignement comme dans les pays scandinaves, la France a essayé de développer quelques opérations marginales de remédiation mais se cantonne de fait toujours dans une gestion archaïque du collège unique fondé sur deux outils traditionnels : le redoublement et la classe de niveau. De la même façon, bien avant que

les politiques ne s'emparent lors des présidentielles du dossier de la carte scolaire, notre sectorisation avait été assouplie dans de nombreuses académies, mais ces assouplissements sont restés marginaux.

Vous vous êtes intéressée dans votre étude au collège unique. Les résultats de PISA montrent un grand écart des performances entre les élèves français. Comment analysez-vous ce résultat ?

Certains de nos choix politiques permettent en partie d'expliquer cela. Le collège unique à la française ne prévoit aucun moyen d'aider efficacement les élèves en difficulté, l'enseignement individualisé étant quasiment absent. De même, notre système de carte scolaire à dérogations est associé à des inégalités entre élèves qui sont très importantes, des phénomènes de ghettoïsation dont nous savons qu'ils sont un handicap pour les élèves les plus en difficulté. Pour autant, adopter un libre choix total et sauvage conduirait à renforcer plus encore les inégalités scolaires. Il nous faut donc un système médian qui est développé par certains pays et que j'ai appelé le libre choix régulé. Les familles ont le droit d'exprimer des vœux en ce qui concerne le choix de l'établissement mais les décisions finales sont prises par les autorités locales en fonction de considération d'intérêt général. Au-delà des choix politiques, ce sont également les valeurs de notre système scolaire qui sont en cause. Certains pays scandinaves et anglo-saxons sont fondés sur le concept d'éducabilité, tous les acteurs du système — depuis les enseignants, l'encadrement intermédiaire et les ministres — pensent que tous les élèves peuvent réussir au moins dans l'enseignement obligatoire. Ce n'est pas le cas chez nous, il y a une tolérance face à l'échec scolaire, on accepte un pourcentage de pertes.

**Propos recueillis par
Lydie Buguet**